

AFFAIRE N° 15

DEMANDE d'installation d'un poste téléphonique à l'école d'application (garçons), rue J. Olivier.

Le MAIRE. - J'ai reçu de Monsieur le Directeur de l'école d'Application (garçons) la lettre suivante:

Ecole d'application de garçons  
Rue J. Olivier  
St-Denis

Le Directeur de l'Ecole d'Application  
(Garçons)  
Rue Jules Olivier - St-Denis

à Monsieur le MAIRE de la COMMUNE de ST-DENIS

Installation  
du téléphone  
à l'école./.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'école que je dirige est actuellement dépourvue de téléphone.

Je vous serais reconnaissant de faire le nécessaire pour que le téléphone soit installé, pour la meilleure marche de l'établissement.

Dans l'espoir que vous voudrez bien donner une suite favorable à ma requête, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma déférente considération./.

Signé: TORTONEZ.

*Depuis le 20 Decembre 1953*  
*Le Secrétaire Général*  
*Signé: P. Bolott*

LE MAIRE. - J'ai demandé au Service des P.T.T. de chiffrer le montant de la dépense qu'entraînerait l'installation de ce poste que j'estime indispensable. Il s'élève à 12.000 F. Je vous demande votre accord sur l'opportunité de cette dépense.

A l'unanimité le Conseil émet un avis favorable à la demande formulée par Monsieur le Directeur de l'école d'Application (garçons).

*M. et soumis à*  
*l'approbation de M. le Maire*  
*à Paris, le 13 Decembre 1953*  
*P. le Secrétaire Général*  
*Le Chef de Surveillant délégué*  
*Signé: F. J. Gouvan*